



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE LUNDI 25 MAI 2026 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

Les conseillers et la conseillère présent(e)s :

Alex Gagné, siège no 1
Vicky Bombardier, siège no 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège no 5
Julien Bussièrès, siège no 6

Les conseillers et la conseillère absent(e)s :

Est également présente :

M^e Karine Boucher, directrice générale et
assistante greffière

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil municipal le 21 mai 2026, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

M^e Karine Boucher, assistante greffière

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Pierre Tétrault déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. 1000, BOULEVARD DES CYPRÈS – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
BÂTIMENT ACCESSOIRE EN COUR AVANT
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

138-26-05-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE »

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

139-26 05-25 1000, BOULEVARD DES CYPRÈS – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT ACCESSOIRE EN COUR AVANT

ATTENDU QUE les requérants souhaitent obtenir une dérogation mineure concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire, sur le lot actuel 1 824 265, situé à l'adresse civique 1000, Boulevard des Cyprès, dans la zone P-5;

ATTENDU QUE cette demande comporte une non-conformité à la réglementation en vigueur.

ATTENDU QUE les bâtiments accessoires sont autorisés uniquement dans les cours arrière et latérales, conformément à l'article 6.2 du chapitre 6 du règlement de zonage 560 portant sur les dispositions relatives aux cours et espaces non construits;

ATTENDU QUE la demande déroge à l'article 6.1 du chapitre 6 du règlement de zonage 560 portant sur les dispositions relatives aux cours et espaces non construits;

ATTENDU QUE la demande vise l'implantation d'un bâtiment accessoire de type remise, à la suite du retrait de deux bâtiments accessoires dérogatoires actuellement situés en cour avant;

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment respectera les plans soumis au comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les autres caractéristiques du bâtiment projeté, telles que la forme, les dimensions, les spécifications et les revêtements extérieurs, sont conformes au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal approuve la dérogation mineure visant l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant au 1000, boulevard des Cyprès

ADOPTÉE »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

140-26-05-25 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 19H08.

ADOPTÉE »



Pierre Tétrault, Maire

M^e Karine Boucher assistante greffière

